

JANV.
2019

FÉDÉRER & PARTAGER

Fédération de l'Entraide Protestante
région Grand Est



ALSACE
LORRAINE
FRANCHE COMTÉ

Spécial accueil des réfugiés

Dans ce numéro :

- DES VILLAGES ALSACIENS ACCUEILLENT DES MIGRANTS
- COMMENT PUIS-JE RESTER INDIFFÉRENT ?
- ACCUEILLIR UNE FAMILLE DE RÉFUGIÉS ?
- DANS LA PEAU D'UN JUGE À LA COUR NATIONALE DU DROIT D'ASILE



Ce numéro de **Fédérer & Partager** porte sur l'accueil des réfugiés dans notre région dans le cadre du projet d'accueil de la Fédération de l'Entraide Protestante. Nous avons voulu mettre en avant le témoignage de plusieurs personnes qui ont été ou sont encore engagées dans cette mission, pour partager leurs initiatives, les raisons qui les animent, pour montrer que c'est réalisable, que cela s'organise, pour les remercier et pour donner envie à d'autres de s'engager.

Il nous importait de vous proposer différents témoignages, pour varier les regards et montrer l'étendue du réseau.

Simone de Butler, professeur d'histoire géographique, nous fait l'honneur de partager un article qu'elle a rédigé dans le cadre de sa contribution ponctuelle à la revue *Maisons Paysannes de France*. Cet article n'a finalement pas été retenu dans la revue, mais nous souhaitions le publier car il met en avant les initiatives d'accueil de notre réseau, les enjeux, les joies, les questionnements, les difficultés rencontrées.

Avec le témoignage de Catherine Lecouffe, membre de l'association SOFAR (Solidarité Outre Forêts Accueil Réfugiés) qui accueille

des réfugiés à Soultz-sous-Forêts depuis 2016, vous découvrirez le sens de leur engagement puis l'organisation concrète de l'association à travers un extrait de leur rapport d'activités.

Ensuite, Anne-Christine Hilbold-Croiset, pasteuress engagée dans l'un des premiers accueils de réfugiés, vous plongera dans son interprétation de l'ouvrage « Croire à l'incroyable » de Smaïn Laacher, en interrogeant les effets de la procédure de recours sur les personnes exilées. Ces propos font écho à l'obligation de se raconter que connaissent toutes les personnes qui ont demandé le statut de réfugié.

Photo ci-dessus :
Tous les accueillis et les amis d'AJIR, association d'accueil à Lons-le-Saunier, se sont réunis en septembre 2018 autour d'un repas partagé

PAR SIMONE DE BUTLER

Des villages alsaciens accueillent des migrants

SIMONE DE BUTLER, Professeur d'histoire géographie au collège et au lycée, Inspectrice Pédagogique Régionale dans l'académie de Nantes puis de Strasbourg contribuant régulièrement à la revue Maisons Paysannes de France, qui s'intéresse notamment à l'utilisation du patrimoine bâti alsacien.



« C'était mieux avant ». Ce postulat n'est-il pas aujourd'hui démenti ? Parmi les acteurs qui veulent faire vivre leur village nous avons rencontré nombre de bénévoles, d'associations, de paroisses, d'initiatives individuelles et de municipalités également dont l'objectif pressant était de porter secours aux populations migrantes. Les premiers accueils ont débuté en avril 2015, mais les images de l'enfant kurde mort sur la plage ont ensuite été un déclencheur puissant partagé par nombre de ces bénévoles devenus acteurs d'une mobilisation dans le Grand Est. « **Ne pas rester sans rien faire** » telle a été la réaction la plus

couramment entendue, relayée par le mot d'ordre de la CIMADE « l'humanité passe par l'autre ». Ce n'est pas par hasard si la FEP Grand Est et l'UEPAL (Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine) se sont trouvées à l'initiative des actions menées dans le Nord de l'Alsace.

De nombreuses associations sont nées dans le Nord de l'Alsace de cette prise de conscience : SOFAR (Soultz-sous-Forêts), Eclore (Wissembourg), ARDAH, Accueil des Réfugiés et Demandeurs d'Asile à Haguenau, Hope (Gries) jouant sur le dialecte « Hop m'r mache ebs ». Sur sept associations contactées la réussite [...]

Agiad et Anas, accueillis chez Jean-Pierre et Liliane pendant plusieurs années. Des liens d'amitié se sont tissés...

« Ne pas rester sans rien faire »



Une maison mise à disposition à Gries, a permis d'accueillir une famille syrienne de 5 personnes

[...] est au rendez-vous lorsque l'action se fait dans un esprit œcuménique en lien avec Caritas, le Secours Catholique. Seule dans le Jura, l'association AJIR (Accueil Jurassien Intercommunautaire de Réfugiés) s'est abstenue de toute obédience religieuse pour réunir toutes les bonnes volontés.

D'où viennent les personnes aidées : surtout du Moyen-Orient, Syrie, Irak, Afghanistan mais également Somalie, Erythrée, Afrique noire, Albanie et plus près de nous d'Ukraine et de Roumanie. **Ce ne sont pas des migrants ordinaires à la recherche d'un travail mais plus précisément des réfugiés fuyant les**

violences, la guerre et les persécutions en recherche de la protection d'un autre Etat. Le pays d'accueil offre un droit d'asile selon la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 complétée par la notion de non-refoulement (1951) et par le protocole relatif au statut de réfugié (1967)

Les villages accueillants ont précisément reçu des migrants en attente du statut de réfugié : c'est la période la plus délicate au cours de laquelle, après avoir bénéficié d'une mise à l'écart des violences de la guerre, tout reste à construire alors qu'on se trouve dans l'inconnu. [...]

« Ce ne sont pas des migrants ordinaires à la recherche d'un travail mais plus précisément des réfugiés fuyant les violences, la guerre et les persécutions en recherche de la protection d'un autre Etat. »

[...] Dans les villages, l'initiative part généralement d'un couple qui met à disposition une dépendance de ferme alsacienne ou simplement quelques chambres. L'accueil est ainsi modulé selon la taille de la famille. Généralement l'idée se répand par le bouche à oreille et l'élan de solidarité étonne quelquefois les lanceurs d'alerte eux-mêmes.

Au cours de la première réunion d'information, la FEP Grand Est fait part de son expérience, des bénévoles actifs/retraités offrent leurs compétences tandis que d'autres apportent un soutien moral. **La nécessité de désigner un responsable se dégage rapidement et une organisation par pôles s'opère : santé, éducation, démarches administratives.** L'initiative fait souvent boule de neige et d'autres villages profitent de l'expérience des initiateurs. Dans tous les cas les aides des associations de dimension nationale ont été très précieuses. Mais plus encore,

c'est une oreille attentive trouvée auprès de la municipalité qui garantit la réussite de l'entreprise notamment en mettant à disposition l'hébergement, l'aide de l'assistant(e) de service social, l'inscription dans les écoles. On observe d'ailleurs que ce sont souvent des municipalités qui ont elles-mêmes, au préalable, encouragé la prise en charge des plus démunis de la commune.

Ces synergies débouchent sur des célébrations communales, paroissiales et des 14 Juillet généralement bien médiatisées. À ce propos les acteurs se sont quelquefois posés la question de la publicité à donner à leur action. Les résultats les ont confortés dans leur volonté de restituer leur expérience et les migrants ont à leur tour apporté leur témoignage.

Cependant ces réunions de village qui ont suscité beaucoup de bonne volonté ont également généré de l'hostilité, moins visible [...]

« La nécessité de désigner un responsable se dégage rapidement et une organisation par pôles s'opère : santé, éducation, démarches administratives. »



Découverte du festival de l'Élevage à Brumath en mai 2018, moment de partage entre alsaciens et syriens de l'association "Hope".

La Cimade : auprès des exilés depuis 1939



La Cimade (Comité Inter Mouvements Auprès Des Evacués) a été créée par une théologienne protestante Suzanne de Dietrich pour venir en aide aux alsaciens évacués de la ligne Maginot entre le 1^{er} septembre 1939 et juillet 1940, soit 374 000 Alsaciens issus de 181 communes. Accueillis dans le Massif Central par des familles majoritairement catholiques dont ils ignoraient parfois la langue, ces Alsaciens ont parfois éprouvé un fort sentiment d'exil. La Cimade est née de cette initiative et continue son action en revendiquant un engagement politique afin que l'Europe ne se transforme pas « en République grecque avec ses citoyens, ses esclaves et au loin ses barbares »



16 bénévoles issus de différents collectifs et associations participent à une journée de formation organisée par la FEP Grand Est et l'Etage sur l'apprentissage du français auprès du public migrant

Quelle protection internationale ?

Une fois la demande d'asile effectuée en France, c'est l'OFPRA, l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides, qui étudie et reconnaît ou non la qualité de réfugié. Le statut de réfugié est défini par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 : « Le terme réfugié s'appliquera à toute personne qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un

certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » L'obtention du statut de réfugié donne droit à une carte de résident de 10 ans.

Un autre statut peut être délivré à la personne, il s'agit de la protection subsidiaire, défini par l'article L. 712-1 du CESEDA (Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et du Droit d'Asile) : « Le bénéfice de la protection subsidiaire est accordé à toute personne qui ne remplit pas les conditions pour se voir reconnaître la qualité de réfugié et pour laquelle il existe des motifs sérieux et

avérés de croire qu'elle courrait dans son pays un risque réel de subir l'une des atteintes suivantes : peine de mort ou exécution, torture ou traitement inhumains et dégradants, menace grave ou individuelle contre sa vie (...) résultant d'une situation de conflit armé ou international. » L'obtention du statut de protection subsidiaire donne droit à une carte de séjour de 1 an renouvelable.

Si aucune de ces deux protections n'est accordée, alors la personne se trouve déboutée du droit d'asile. C'est à ce moment-là qu'elle est amenée à effectuer un recours auprès de la CNDA, Cour Nationale du Droit d'Asile.



Kholoud et Rita, accueillies par l'association ARDAH à Haguenau, ont peint chacune une toile lors de la journée solidaire Lézard au soleil à Strasbourg en juin 2018

« Ils nous ont tant appris sur eux-mêmes et sur nous »

[...] lorsque l'action est impulsée par les responsables religieux. Reste alors à déconstruire l'hostilité à la fois par l'exemple, la réussite, l'intégration parachevée par la demande d'acquisition de la nationalité française.

Ce que le village apporte, c'est précisément ce lien personnel, cette prise en charge attentive et le fait de ménager un environnement qui à défaut d'être, franchement accueillant, ne soit pas hostile. Le reste est aussi un travail de patience : comment demander des résultats tangibles lorsque le traumatisme de la guerre, de l'errance sont encore présents ? **Les accueillants ont tous évoqué la nécessité d'une écoute attentive rendue problématique lorsqu'il n'y a pas de langue commune.** A cet égard, les réfugiés parlant anglais et dotés d'une formation franchissent plus vite les étapes. Les autres sont généralement simplement reconnaissants d'avoir un toit, la possibilité de réinstaller la cellule familiale et de se retrouver paisiblement entre eux.

Tous les responsables d'associations sont unanimes pour dire que la solidarité villageoise fonctionne bien et qu'on ne la trouve que plus difficilement en ville.

Cependant l'inconvénient réside dans l'éloignement et nombre de ces associations ont consacré un budget conséquent aux déplacements et beaucoup de temps aux covoiturages nécessaires aux démarches. Qu'il s'agisse de formalités administratives, de rendez-vous médicaux, de courses spécifiques, l'absence de transports en commun pénalise les migrants au même titre que les habitants des villages sans voiture. Tout se passe d'ailleurs comme si l'installation dans un village constituait généralement un primo accueil en attente d'une régularisation, d'un travail, de revenus, d'un logement indépendant et d'un moyen de locomotion.

Cette prise de contact territoriale s'élargit au fur et à mesure que l'intégration progresse. L'installation dans la petite ville voisine, dans la banlieue de la grande ville rapproche les migrants d'autres membres de la famille, ou dans le cas de Strasbourg de compatriotes installés en Allemagne depuis plusieurs années déjà. Ce sont d'ailleurs souvent des membres de minorités tels que les Druzes, les Ismaéliens ou les Kurdes de Syrie (6 millions tout de même). Cette appartenance n'est pas la seule explication des violences et persécutions subies pendant la guerre, loin s'en faut : une opposition politique au pouvoir en place et les exactions menées par Daech ont fait le reste.

S'il fallait établir un bilan, toutes les personnes interrogées ont répondu avec enthousiasme « **ils nous ont tant appris sur eux-mêmes et sur nous** » Cette ouverture a fait tomber des préjugés et apaisé des oppositions même si la cohabitation n'a pas été de tout repos. Des différences culturelles sont apparues au grand jour ainsi on peut dire que se réunir et s'amuser un jour de semaine dans un village « protestant » du Nord de l'Alsace, n'est pas toujours bien vu. On ne se repose que le dimanche une fois le travail accompli et exclusivement en famille après avoir au préalable balayé le trottoir en vue du repos dominical. Des incompréhensions sont nées de ces différences de culture, la difficulté à trier les déchets, l'absence d'économies d'énergie de la part de ressortissants de pays où le pétrole est abondant, tous ces détails sont apparus comme rédhibitoires. Sans parler « du mieux qui peut être l'ennemi du bien » : les habitudes alimentaires qui ont fait privilégier le pain traditionnel syrien à la livraison gratuite de pain bio par le boulanger du coin et de manière générale les réfugiés ont préféré des denrées de base (farine, huile, sucre) plutôt que des dons d'aliments [...]

[...] tout préparés fussent-ils aussi appétissants qu'une choucroute ou un kougelhof. Il est arrivé également que des réfugiés épuisent toutes les bonnes volontés des bénévoles et, alors qu'il n'y avait plus personne pour s'investir, des responsables n'ont pas caché leur soulagement à l'annonce du départ d'une famille cantonnée dans l'assistanat et devenue exigeante de surcroît. Mais c'est là l'exception ; les responsables d'association insistent sur le fait qu'ils n'ont aucune prise sur le choix des familles et que chaque cas est très différent et nécessite justement une prise en charge personnalisée.

Accompagner sur le chemin de l'autonomie se fait précisément par l'acquisition de la langue. Des degrés divers s'observent selon le chemin parcouru et là encore les bénévoles ne ménagent pas leurs efforts en dispensant des cours à domicile, cependant l'acquisition reste difficile tant que le statut de réfugié n'est pas confirmé. A Wissembourg, les réfugiés suivent des cours de l'association Agir abcd au même titre que des Allemands désireux de s'installer en France. La bonne voie est aussi celle de l'école et du dispositif UPE 2A qui permet aux enfants de bénéficier de l'enseignement « Français Langue Étran-

gère » ce qui en fait rapidement de meilleurs locuteurs que leurs parents et développe leur envie d'apprendre et de réussir. Lorsque le statut est acquis, des cours intensifs mis sur pied par Pôle Emploi notamment font progresser les réfugiés de manière sensible. L'hébergement dans une famille apporte une plus-value en procurant les conditions de l'immersion tant recherchée dans les stages de langue.

S'il fallait évaluer les actions on pourrait citer l'exemple de cette Syrienne qui a rejoint les membres de l'association qui l'a accueillie, et mettre en avant la reconnaissance pour la France de ces réfugiés qui bénéficient pour la première fois de la liberté de s'exprimer.

Un bilan amène également à battre en brèche les idées reçues selon lesquelles une famille accueillante bénéficierait d'exonérations fiscales, et redire qu'un réfugié n'a pas de droits supplémentaires par rapport à un demandeur d'emploi national.

Laissons à Madame Klinguer présidente de AJIR le mot de la fin « si chaque village accueillait une famille le problème serait résolu » c'est d'autant plus vrai que les flux sont à la baisse.

« Si chaque village accueillait une famille le problème serait résolu »

Pour Agiad et Anas, la guerre a tout changé

« Nous vivions dans une maison, avec nos parents. Comme vous, nous vivions au jour le jour avec nos habitudes, nos problèmes, nos passions, nos espoirs...

Comme vous, nous avions un pays et des racines.

Quis la guerre est arrivée. Elle a tout changé.

Très vite, il a fallu tout quitter pour se protéger et survivre, en laissant derrière nous ceux que nous aimons, les parents, l'épouse, les amis...

Nous avons traversé des frontières sans avoir préparé notre voyage, sans personne pour nous guider. Nous avons affronté l'inconnu, l'humiliation, la faim, la peur... pendant des mois et des mois. Nous savions qu'il était impossible de revenir en arrière.

Après bien des détours, notre voyage a pris fin. Nous étions arrivés, nous étions en sécurité. Dans une terre étrangère, loin de notre vie passée. Nos parents sont rassurés.

Et nous avons une nouvelle identité : « réfugiés » !

Deux bénévoles alsaciennes de l'association Eclere à Weiler-Wissembourg et trois femmes syriennes, moment d'échanges lors d'une journée de rencontres organisée au Centre équestre d'Obersteinbach en avril 2018



Un travailleur social au service des collectifs et associations qui accueillent des réfugiés avec la FEP Grand Est

- ♦ Répondre aux questions qui se posent tout au long de l'accueil ;
- ♦ Être disponible pour apporter écoute, conseils, orientation, informations ;
- ♦ Appuyer des démarches administratives et sociales qui n'aboutiraient pas, mettre en lien avec d'autres acteurs sociaux ;
- ♦ Travailler avec le collectif d'accueil la participation financière des personnes ainsi que la suite de l'accompagnement, l'insertion professionnelle et l'accès au logement... ;
- ♦ Chercher de nouveaux hébergements adaptés ;
- ♦ Aider à la création des associations et collectifs qui œuvrent pour l'accueil des réfugiés ;
- ♦ Mettre en lien les hébergeurs avec les associations et collectifs déjà existants ;
- ♦ Proposer régulièrement aux hébergeurs et hébergés des réunions d'informations, des formations, des événements culturels.

PAR CATHERINE LECOUFFE,
MEMBRE DE L'ASSOCIATION SOFAR (Solidarité Outre-Forêt Accueil Réfugiés)



Comment puis-je rester indifférent ?

Des enfants accueillis dans le Nord de l'Alsace, prêts à découvrir une démonstration de communication entre un humain et un cheval au centre équestre d'Obersteinbach

« Toute rencontre invite à aller au-delà de la peur de l'autre »

(J.C. d'Arcier)

Quand j'ai adhéré au comité pour l'accueil d'une famille de réfugiés, je n'ai pas réfléchi. Faire quelque chose pour tous ceux que l'on voit à la télé, entassés dans des embarcations, ou des campements de fortune, c'était tout juste évident, pour moi qui vis confortablement dans un pays sûr.

Quand la famille syrienne est arrivée, je n'étais pas seule, heureusement, je ne savais quoi dire, ni quoi faire, la communication était réduite au minimum vu la barrière de la langue.

S'appropriiser, avec nos différences culturelles, apprendre les habitudes de l'autre, d'où il vient, ce qu'il a vécu, cela prend du temps. Un an après, je sais finalement peu de choses, et c'est peut-être mieux ainsi. Yildiz a suivi une formation intensive en français, la communication devient plus facile, au fil des rencontres, une amitié se crée.



L'autre, au-delà des apparences, n'est pas différent de moi, les mêmes peines, les mêmes joies, les mêmes envies l'animent.

« Faire place à l'autre ne réduit pas notre espace vital, au contraire, il élargit notre demeure et notre horizon »

(J.C. d'Arcier)

Apprenons à rencontrer l'autre au-delà des postures idéologiques, à poser un regard juste humain sur les migrants, ils arrivent épuisés physiquement et moralement, avec de fréquentes blessures liées à leur parcours. Comment puis-je rester indifférent ?

EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017 DE L'ASSOCIATION SOFAR

Accueillir une famille de réfugiés ?

Un accueil le temps d'un week-end, pour permettre à une famille hébergée à Strasbourg d'aller un peu « au vert » et de découvrir les alentours d'Hagenthal-le-Haut



- ♦ C'est apprendre à communiquer avec peu de mots ;
- ♦ C'est se familiariser avec des nouveaux sigles ADA, OFII, OFPRA, CNDA, PADA, GUDA ;
- ♦ C'est s'armer de patience pour les démarches administratives, renouveler un récépissé de carte de séjour à la préfecture de Strasbourg est une vraie leçon de patience !
- ♦ C'est avoir des sueurs froides quand arrive fin décembre une lettre de la CAF réclamant un trop perçu de 1400 € ;
- ♦ C'est se battre avec l'orthographe des noms ou prénoms qui lorsqu'ils sont mal orthographiés peuvent bloquer un dossier de demande de carte de séjour ;
- ♦ Mais c'est aussi élargir notre horizon à d'autres réalités et vivre des moments de fraternité au-delà des mots ;
- ♦ C'est aider à l'intégration dans la cité en participant à un repas de Noël et y apportant des spécialités syriennes, en participant à une collecte à la banque alimentaire, en organisant un atelier de confection et de dégustation de gâteaux, en participant à un repas des aînés, à un spectacle.

PAR ANNE-CHRISTINE HILBOLD-CROISET, PASTEURE

Dans la peau d'un juge à la Cour Nationale du Droit d'Asile

« Croire à l'incroyable » est un ouvrage très accessible, qui s'inscrit dans cet équilibre complexe que connaissent les personnes qui s'intéressent un peu aux questions de l'asile, entre rigueur du droit et témoignage humain qui nous prend aux tripes. Dès les premières pages de l'ouvrage, nous voilà en immersion dans le monde « étranger » de la CNDA, Cour Nationale du Droit d'Asile, et de son théâtre.

J'ai été particulièrement touchée par la manière dont l'auteur aborde « le pays de l'absence », pour parler du mal du pays. C'est peut-être dans cette partie que j'ai le plus retrouvé des réflexions et émotions vécues. Les exilés ont une conscience aiguë de la perte du foyer, cette représentation symbolique unique, en échange d'un hébergement. J'ai été émue bien sûr par cette femme qui explique qu'après la traversée de l'indicible, « jamais tu ne trouves de repos ». Et par la quasi-impossibilité pour l'exilé de la transmission de ces valeurs communes, « Dès lors l'exilé est en errance, l'héritage se trouve en déshérence ».

Ce livre ne nous permet pas de nous échapper, au contraire nous sommes en plein dans le va-et-vient incessant et vertigineux commun à toutes les questions d'éthique liées à l'asile.

Va-et-vient de la micro-histoire à la macro-histoire

Ce mouvement de va-et-vient entre l'histoire particulière du requérant, des citoyens, et le collectif, le socio-politique ici et là-bas, est tout le temps présent. Ce va-et-vient se retrouve à plusieurs niveaux, l'auteur, la cour, le citoyen-lecteur, mais surtout le requérant : devant la CNDA, « le requérant est continuellement évoqué en tant que demandeur d'asile : c'est ce statut qui le définit avant tout (...) la totalité de son identité est contenue dans son statut de demandeur d'asile [...] ».

J'ai alors retrouvé des émotions et pensées de l'époque de l'accueil. Nous attendions des exilés, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des victimes, mais c'est avec des hommes, des fils, des époux, des pères avec qui nous avons vécu.

Va-et-vient entre réalité du monde et espace du théâtre

L'auteur évoque la CNDA comme un théâtre d'ombres [...] un espace scénique à codes multiples. « Ce confus enchevêtrement de gestes, de paroles, de verdicts, de pratiques officielles et officieuses, de droit sanction ou de droit alibi, de rejet ou d'annulation... (...) cette juridiction indissociablement humaine, vivable et socialement utile mais aussi sans doute parfois injuste ».

L'auteur clarifie bien les rôles particuliers de chaque membre de la Cour, jusqu'à leur place physique dans la salle. Si tout cela est un théâtre, alors quel rôle joue le requérant ?

Va-et-vient entre vérité et conscience dans l'acte de juger

D'un côté il y a les faits, de l'autre le droit. Le juge a pour seul guide sa conscience et pour seule lumière sa raison. Ne reste-t-il donc au juge que la confiance qu'il donne à la parole d'autrui pour obtenir la vérité ?

Nous savons que lorsqu'il y a un traumatisme, la question de la vérité est à ajuster. Néanmoins la question de la preuve de la persécution devient un impératif catégorique et contraint parfois le requérant à fabriquer une réalité qui soit recevable. Mais quel est le statut de la vérité face au vertige du doute ? Est-il possible de prétendre à l'accès à la vérité souveraine quand le processus de survie pousse au silence ?

Pour terminer, j'ai retenu à la lecture de ce livre le fait qu'il y a ici, en France, contrairement aux pays fuis, un espace public où il est possible de déposer recours, pouvoir contester, dire son droit. Sans avoir pu mettre des mots dessus à l'époque de l'accueil des amis syriens, je crois que c'est ce qui m'a rendue le plus fière de mon pays. Avoir un espace pour se dire, pour nommer son état intérieur, son histoire, devant un autre humain, et ce n'est pas l'aumônier que je suis qui en nierait la nécessité !

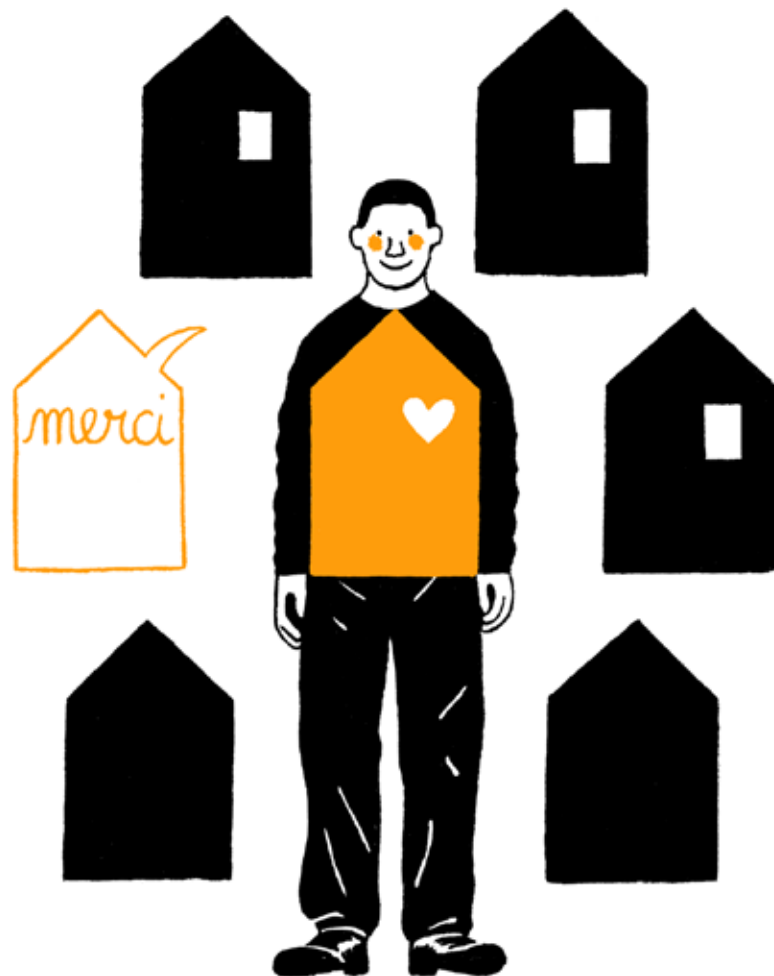
Mais qu'arrive-t-il si ayant eu cet espace pour dire et nommer, poser le poids du bagage d'une souffrance indicible, qu'arrive-t-il s'il y a pourtant un rejet ?



Smaïn Laacher

Smaïn Laacher est un sociologue à l'Université de Strasbourg, qui a précédemment été représentant du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés à la Cour nationale du droit d'asile, de 1999 à 2016. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont « Croire à l'incroyable. Un sociologue à la Cour nationale du droit d'asile. » paru en 2018. Les demandeurs d'asile qui ont fui leur pays doivent présenter un récit cohérent et vraisemblable aux institutions pouvant leur accorder une protection. Faut-il « croire à l'incroyable » pour statuer sur les faits auxquels ils ont échappé à des milliers de kilomètres ?

JE DONNE !



La FEP Grand Est est habilitée à recevoir des dons et des legs. Les dons (particulier ou entreprise) sont déductibles des impôts selon la législation en vigueur.

Pour plus de renseignements :

Cécile Clément – FEP Grand Est
Tél : 03 88 25 90 42
refugies@fep-est.fr

Pour envoyer vos dons :

FEP Grand Est
1b, quai Saint-Thomas BP 80022
67081 Strasbourg CEDEX

Coordonnées bancaires :

Crédit Coopératif
Compte IBAN : FR76 4255 9000 8141 0200 3765 509

Le projet d'accueil des réfugiés de la FEP

Une mobilisation importante de personnes et de moyens est en place depuis 2014 afin d'accueillir des réfugiés venant principalement de Syrie et d'Irak. La FEP Grand Est et ses partenaires permettent aux réfugiés de s'intégrer grâce à un logement mis à disposition et un accompagnement dans les démarches administratives.

Les bénévoles, organisés en collectifs, assurent les besoins financiers dans l'attente des aides de l'Etat. Ils aident à l'insertion dans la société (cours de français, découverte de la culture, activités de sport et de loisirs). Vous pouvez soutenir le projet en proposant votre aide bénévole et/ou en effectuant un don déductible des impôts.

Illustrations : Marion Duval

RETROUVEZ SUR LE SITE RÉGIONAL DE LA FEP GRAND EST

- *L'agenda mis à jour*
- *Des offres d'emploi et de bénévolat*
- *Des projets à soutenir*
- *Les coordonnées des adhérents*

N'hésitez pas à nous transmettre vos demandes pour que nous les mettions en ligne.

www.fep-est.fr

À NOTER

Tous les rendez-vous sont en ligne dans l'agenda du site de la FEP Grand Est sur : www.fep-est.fr